

Reprise de parc

Good for IT > 01. J'ai besoin de m'équiper & digitaliser mes services IT > Reprise de parc

Qu'est-ce que l'offre "Reprise de parc" ?

La reprise de parc est le rachat des matériels fonctionnels et valorisable pour être reconditionnés ou le traitement en fin de vie des matériels obsolètes/HS en vue d'être recyclés.

Nature des projets éligibles

- **Matériels concernés :**
Ordinateur de bureau, écran, pc portable, smart-phone, tablette, imprimante, serveur, infra.
- **Seuil minimum :**
100 pièces (*mini 50 mais si configurations récentes*).
À la suite de la réalisation d'un inventaire, nous allons proposer une offre commerciale.
- **Informations nécessaires pour l'inventaire :**
Marque, Modèle, Processeur avec génération, Date de disponibilité, Modalité d'enlèvement.
Possibilité de proposer le sourcing du nouveau parc informatique, neuf ou reconditionné.

A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre s'adresse aux entreprises, associations et collectivités publiques.

Notre proposition de valeur

- **Olinn, filiale à 100 % de CAL&F, est l'interlocuteur unique** pour toute la gestion du cycle de vie des équipements et infrastructures IT.
- **+ de 20 ans d'expertise :** Leader Français du reconditionnement solidaire
- **+ de 4M de matériels IT traités** sur les 20 dernières années.
- **Agrément "Entreprise Adaptée"** depuis 2013, dont 68 collaborateurs en situation de handicap.
- **Certifications et labels :** ISO 9001 et 14001, Ecovadis Silver, Gold Partner Blancco, Ecologic, Pacte Mondial

Avantages de l'offre pour le client

Sécurisation des données :

- **Reconditionnement :** Effacement des données avec la solution BLANCCO, certifiée par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) - en option ;
- **Recyclage :** Olinn prend la responsabilité de gérer les matériels obsolètes ou HS via son partenariat avec Ecologic. Une attestation de gestion de seconde vie est fournie afin de permettre au client de se déresponsabiliser de la fin de vie des équipements concernés.

Impact économique :

- **En revendant les équipements revalorisables**, cela permet de dégager des ressources financières pour renouveler son parc ;
- **Déduction OETH** pour les entreprises de minimum 20 salariés et avec moins de 6% de collaborateurs en situation de handicap.

Impact environnemental :

- **Réemploi et seconde vie** des équipements informatiques revalorisable ;
- **Recyclage et gestion des DEEE** pour réduire l'empreinte environnementale des équipements obsolètes ou HS ;
- **Un bilan RSE est fourni**, permettant de connaître les tonnes de CO2, kWh et litres d'eau économisés ainsi que les heures créées pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Impact sociétal :

Par notre agrément "Entreprise Adaptée" depuis 2013, participation à une démarche inclusive en créant des emplois pour des personnes en situation de handicap.